

Covid-19: mesures pour les groupes d'Aumônerie

Toutes les rencontres de jeunes doivent s'ajuster en cohérence avec le monde scolaire.

Dans le contexte que nous vivons actuellement, et pour rester en cohérence avec le monde scolaire, il est de notre responsabilité de veiller au respect des règles sanitaires en vigueur.

C'est pourquoi, nous avons rédigé un protocole sanitaire qui peut vous servir lors de vos rencontres d'aumônerie.

Pour résumer :

- En intérieur, le port du masque est obligatoire en permanence pendant toute la durée de la séance pour les adultes et les ieunes.
- Nous veillerons au respect de la distanciation physique (1 mètre minimum).
- Les jeunes devront se laver les mains à l'arrivée au gel hydroalcoolique (fourni par nos soins)
- Les parents ont l'obligation de prévenir sans délai le responsable en cas d'exposition au Covid-19, de suspicion de contamination ou de contamination confirmée (test positif) de leur enfant. Il est important que cette communication puisse se faire sans attendre le résultat du test pratiqué de manière à ce que les membres du même groupe puissent également être testés rapidement.
- La suspicion et/ou le cas avéré de Covid-19 doivent être signalés sans délai par le responsable aux service compétents de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Pour plus d'information sur le sujet, consultez la page du service national des AEP qui met à disposition des infos détaillées : https://jeunes-vocations.catholique.fr/actualites/297637-rentree-2020-a-e-p-groupes-dadolescents-paroisse/

Toutes ces décisions nous bousculent mais peuvent aussi être l'opportunité d'inventer d'autres manières de faire, d'autres manières de communiquer et d'échanger entre nous.

Fraternellement, en union de prière et en communion d'esprit,

Yolande Lallemand Responsable diocésaine

Protocole simplifié à afficher lors des rencontres d'aumônerie.

Télécharger Livret à destination des parents émis par le ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Télécharger Protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement (daté du 1er septembre, en cours de validation) Télécharger

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 27/10/2025 -

https://charente.catholique.fr/actualites/covid-19-mesures-pour-les-groupes-daumonerie/